Architectes et patrimoine : exigences de qualification croissantes

Autor(en): **Baertschi, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **95 (2000)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-175894

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Exigences de qualification croissantes

Architectes et patrimoine I

par Pierre Baertschi, architecte, Carouge

Le dernier quart de notre siècle témoigne assurément de l'omniprésence du patrimoine. Alors que le rythme des restructurations en tous genres s'accélère, l'inconscient collectif semble se réfugier dans une forme parfois quasi obsessionnelle de défense de témoins anciens. Erigé au rang d'un système de valeurs refuges, le patrimoine devient aussi, de plus en plus, l'objet de charges de nature émotionnelles.

L'historienne de l'architecture Françoise Choay constate que, dès l'époque de la Renaissance, le premier théoricien de la beauté architecturale, Leon Battista Alberti a «néanmoins amorcé la substitution progressive de l'idéal de beauté à l'idéal de mémoire». Mais comment notre société gère-t-elle actuellement cette dimension de mémoire ? Comment les architectes, principaux protagonistes des transformations de nos villes, peuvent-ils concilier la conservation d'un patrimoine avec une dimension de projet ? A toutes ces questions il est bien difficile de répondre de façon univoque. En effet, selon les cultures et les sensibilités concernées les réponses peuvent varier.

Principes de la restauration

S'agissant de travaux de restauration, on appréciera le sérieux apporté à cette tâche, qui fait appel à des domaines de connaissance pointus, ainsi qu'à une démarche interdisciplinaire. L'historien et l'historien de l'art, l'archéologue, le restaurateur de peintures murales, le chimiste spécialisé et l'ingénieur sont, entre autres, appelés à collaborer sur de tels chantiers. Les principes applicables en matière de restauration relèvent d'une discipline définie en particulier par la Charte de Venise de 1964 et nécessitent certaines connaissances et prédispositions particulières de la part des architectes concernés. En effet, tout le monde ne peut pas mener correctement un chantier de restauration.

Lorsque l'on envisage d'effectuer des travaux de transformation, dans la règle, les bâtiments concernés ne sauraient servir de simple support à une recherche formelle. En effet, l'élaboration et la mise en place d'un programme devraient idéalement procéder d'un double rapport à l'objet d'origine et à sa fonction nouvelle. Les réponses apportées sont toutefois de divers types. Ainsi, l'architecte italien Carlo Scarpa a su – parmi les premiers – démontrer que l'emploi de formes et de matériaux contemporains pouvait pleinement s'intégrer au caractère de bâtiments anciens. L'aboutissement de telles recherches, il est vrai, fait appel à des registres de sensibilité ainsi qu'à une certaine capacité d'observation des formes et matériaux traditionnellement utilisés pour les bâtiments anciens.

Le cas de la pyramide du musée du Louvre à Paris, conçue par l'architecte américain d'origine chinoise Ioh-Ming Pei, vient aussitôt à l'esprit, si l'on songe aux cas d'adaptation à des besoins actualisés ou normatifs. Dans cette situation, le tourisme de masse et l'évolution de la muséographie ont conduit à intégrer divers nouveaux éléments de programme à l'infrastructure d'un musée existant. Le parti architectural s'est voulu un brin provocateur; la qualité d'exécution de ce projet témoigne, pour le moins, d'une certaine maîtrise technologique et le contraste avec les bâtiments existants est assurément saisissant.

Comment intervenir ?

La perte de l'usage d'un bâtiment ancien conduit, en général, à une reconversion. Cette situation est notamment illustrée par des bâtiments à vocation industrielle réaffectés en bureaux. A Montrouge, aux usines Schlumberger, l'architecte Renzo Piano a pris la liberté d'affirmer, en superposition aux structures existantes, une nouvelle architecture. Dans d'autres cas, par exemple à Turin ou à Londres, des reconversions d'édifices industriels ont été effectuées sans interventions nécessairement ostentatoires. Mais en tous les cas une interrogation subsiste: faut-il, dans de telles situations, marquer nécessairement le passage d'un bâtiment à sa nouvelle utilisation?

Toute intervention sur un bâtiment ancien s'inscrit nécessairement dans un contexte en rapport avec le temps et la durée. Les références culturelles propres à justifier une action de conservation-restauration ou encore de transformation sont importantes. Elles expriment non seulement des ordres de valeur, mais également une dimension qualitative. Qu'il s'agisse d'un projet de restauration ou d'un chantier de transformation, on fait appel à des connaissances liées à un vécu ainsi qu'à la sensibilité des acteurs concernés. Ces exigences témoignent du degré de complexité des discussions menées dans ce domaine. Une absence de maîtrise dans la conduite d'un projet peut en effet se révéler catastrophique pour le bâtiment concerné.

Ouverture des marchés

A l'heure actuelle, l'émergence de nouvelles règles d'attribution de mandats liées à l'ouverture des marchés suscite des inquiétudes légitimes au sein des milieux spécialisés. En privilégiant des facteurs de nature quantitative et économique, les dispositions issues des règles imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) apparaissent lourdes de conséquences. Ceci pour le moins en ce qui concerne l'octroi des mandats incombant aux collec-

Ci-contre: les architectes chargés de travaux de restauration ont besoin de connaissances particulières en histoire de l'art et d'une parfaite maîtrise des techniques (photo château de Prangins VD, photos Baertschi).
Bilder links: Umbauarchitekten bedürfen spezifischer Kenntnisse der Baugeschichte und der Renovationstechnik. (Schloss Prangins VD, Bilder Baertschi)

tivités, lesquels sont désormais régis par les Accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP). Il conviendra, à vrai dire, de voir au cours des prochains temps, quels correctifs pourraient être encore apportés dans ce domaine.
En ce qui concerne les rapports contractuels qui lient un particulier à son architecte, la situation a également tendance à se dégrader. Une pression croissante s'exerce sur la nature des prestations fournies par l'architecte en regard de la rémunération. Désormais, un nombre croissant de propriétaires et de promoteurs travaillent selon le principe du forfait, déjà adopté à ce jour par les entreprises générales. Il en résulte certaines difficultés dans la régularité du suivi et, de plus en plus souvent, dans la qualité des prestations. Ceci concerne, du reste, aussi bien les architectes que les entreprises. Souvent ces dernières peinent à conserver une main-d'œuvre spécialisée en matière de restauration.

Moins de moyens

Comme on le voit, nous traversons actuellement une époque de transition. Le soin nécessaire à la conduite de travaux de restauration et de transformation mène à des exigences et des niveaux de qualification sans cesse accrus. Ceci aussi bien pour les phases de préparation des dossiers que pour les étapes de conduite des chantiers. En regard de cette situation, l'orientation actuelle va vers une diminution des moyens financiers mis à disposition. Il ne reste plus qu'à espérer, face à un tel paradoxe, que la tendance – inévitable et logique – d'un renforcement toujours accru des dispositifs et modes de protection puisse permettre de contrecarrer quelque peu une évolution à terme défavorable à la conservation de notre patrimoine.